
MRC de Mékinac Schéma d'aménagement révisé

PARTIE III : *LES GRANDES ORIENTATIONS*
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'expression d'un consensus régional
Les grandes orientations d'aménagement du territoire



LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'EXPRESSION D'UN CONSENSUS RÉGIONAL

L'aménagement du territoire et les actions en matière de développement, pour la MRC de Mékinac, s'appuient sur des lignes directrices véhiculant une vision d'ensemble. Ce sont les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Ces énoncés permettent de circonscrire les principaux enjeux dégagés de la révision du schéma et reflètent les décisions majeures quant à son territoire.

La détermination des grandes orientations repose sur les principaux enjeux d'aménagement du territoire développés dans la partie V du document. C'est le résultat d'un consensus arrêtant des choix et des priorités.

Puisque le sol constitue le support aux activités de la collectivité, et qu'il doit être considéré comme étant une ressource renouvelable, la saine utilisation de ce dernier est garante de la vitalité des communautés mékinacoises. Dans ce sens, les grandes orientations d'aménagement du territoire visent non seulement l'aménagement structuré du territoire, mais également la volonté de favoriser le développement économique régional. Propre aux modèles de gestion des années 2000, cette interaction entre la gestion et l'organisation physique du territoire et la promotion économique, dans une perspective de développement durable, unit intimement ces éléments.

De plus, l'utilité des grandes orientations d'aménagement du territoire, par le biais des objectifs du schéma d'aménagement, sert essentiellement à juger de la conformité des plans et règlements d'urbanisme municipaux.

LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Accroître l'autonomie du milieu par la prise en charge de son développement.**
- **Intégrer davantage les ressources forestières, hydriques et fauniques au profit du développement économique du territoire.**
- **Assurer la consolidation, la protection et la mise en valeur des territoires agricoles dans une perspective de gestion polyvalente des ressources.**



- **Favoriser une approche globale et intégrée de la gestion des ressources dans l'optique d'un développement durable.**
- **Consolider les périmètres urbains, maintenir et améliorer la qualité de vie.**
- **Assurer un réseau de transport sûr et efficace en favorisant le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes.**

Accroître l'autonomie du milieu par la prise en charge de son développement.

Aux prises avec un contexte économique difficile, les élus et les différents intervenants régionaux œuvrent de concert à établir des conditions favorables au développement économique du territoire mékinacois. Le but ultime étant d'assurer la vitalité et le maintien des populations locales.

Aux vues de tous, cette volonté passe essentiellement par la prise en main d'une partie des leviers économiques de la région.

Pour cela, il est nécessaire de favoriser les interventions proactives ainsi que les initiatives visant à promouvoir la région et développer des domaines d'activités supportés par les richesses humaines et naturelles locales. Le savoir-faire local, l'histoire et les particularités de la région, la forêt, les paysages, les grands espaces et les autres ressources naturelles, sont autant de pistes.

Les terres du domaine public comptent pour 81 % de la superficie de la MRC de Mékinac. Dans un contexte de décentralisation et de développement régional, il est tout à fait opportun que les décisions concernant ces territoires émanent des représentants élus de la MRC de Mékinac en concertation avec les partenaires.



Intégrer davantage les ressources forestières, hydriques et fauniques au profit du développement économique du territoire.

Mettre davantage au profit de la collectivité les ressources de l'immense territoire de la MRC de Mékinac, représente un défi important à relever. Pour ce faire, la MRC de Mékinac a déjà initié quelques projets, dont la construction du pont Mékinac, l'élaboration d'un projet de forêt habitée avec les industriels forestiers, la mise en marche d'un projet de développement de la villégiature, la reconstruction d'un barrage à des fins fauniques, l'élaboration d'un projet de construction d'une mini-centrale hydroélectrique et autres. La MRC de Mékinac désire poursuivre activement dans cette voie. Puisque les terres du domaine public sont au cœur de cette démarche, la MRC de Mékinac souhaite que le gouvernement en facilite la réalisation.

L'utilisation et l'essor des ressources forestières, hydriques et fauniques doivent continuer de se faire, voire s'intensifier, au bénéfice des populations locales. Parallèlement, toutes actions sur ces territoires doivent être en harmonie, dans le respect et en considération de la présence et des intérêts des divers occupants et gestionnaires du domaine public.

Plus particulièrement, la MRC désire s'assurer que tout développement de mini-centrales de moins de 50 mégawatts sur le territoire, offre obligatoirement un partenariat avec le milieu municipal mékinacois et ce pour une proportion d'au moins cinquante et un pour-cent (51%) des actifs.

Assurer la consolidation, la protection et la mise en valeur des territoires agricoles dans une perspective de gestion polyvalente des ressources.

Le caractère naturel de la région est issu de la présence à la fois de la forêt et des espaces agricoles. Par choix, ces territoires ne sont pas voués à des exploitations uniques; une multitude d'intervenants et d'occupants s'y retrouvent. Pour les populations actuelles, ainsi que les générations futures, une saine gestion de l'espace agricole, assortie d'une vision commune et d'ensemble, est garante d'une mise à profit harmonieuse de ses ressources assurant une rentabilité accrue des espaces mis en valeur.

Dans ce sens, l'utilisation et la gestion polyvalente de l'espace agricole, selon des intentions de mixité et de cohabitation des occupants, doivent être favorisées dans les projets de développement.

Favoriser une approche globale et intégrée de la gestion des ressources dans l'optique d'un développement durable.

La pérennité des ressources par une utilisation consciencieuse de celle-ci fera désormais, sans l'ombre d'un doute, partie des principes directeurs adoptés par les élus et les intervenants du milieu.



Puisque c'est au niveau local et régional que le développement durable trouve ses applications les plus concrètes, le schéma d'aménagement révisé permet d'adopter des objectifs et des mesures visant l'ancrage de ce principe dans les mœurs et d'inculquer des stratégies d'applications.

Le tout ayant comme but l'atténuation et la viabilité à long terme des interventions sur l'environnement naturel et socio-économique de la MRC de Mékinac et ce, pour le bien de la communauté.

Consolider les périmètres urbains, maintenir et améliorer la qualité de vie.

Le milieu de vie mékinacois est principalement rural. Néanmoins, les noyaux villageois se voient d'office attribuer des fonctions de service de base aux populations. En plus d'être des milieux de vie privilégiés, les services et les institutions doivent, dans la mesure du possible y être logiquement regroupés.

Il s'agit de choix stratégiques s'inscrivant dans une volonté de saine planification.

Assurer un réseau de transport sûr et efficace en favorisant le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes.

La dynamique régionale des lieux de résidences, jumelée à l'immensité du territoire, nécessite des moyens de communications efficaces et adaptés. Il en va de la santé de l'économie et de la qualité de vie des occupants et des utilisateurs.

À ce titre, le réseau routier joue un rôle majeur dans l'aménagement du territoire. La MRC de Mékinac étant, entre autres, axée sur l'exploitation des ressources naturelles, la présence d'une multitude de sites de villégiatures et la vitalité des secteurs habités dépendent de la présence de liens pratiques et sécuritaires. Il s'agit donc de favoriser le maintien fonctionnel et s'appliquer à l'amélioration d'un réseau vital.